

[À propos d'EthicsPoint](#)

[Rapports – Général](#)

[Sécurité et Confidentialité des rapports](#)

[Conseils pratiques](#)

À propos d'EthicsPoint

Qu'est-ce qu'EthicsPoint ?

EthicsPoint est un outil de signalement complet et confidentiel créé par Navex pour aider le PAM et ses employés à travailler ensemble pour lutter contre la fraude, les abus et autres comportements répréhensibles sur le lieu de travail, tout en cultivant un environnement de travail positif.

Pourquoi un système comme EthicsPoint est-il nécessaire ?

- Le signalement des fautes et des irrégularités contribue à promouvoir la responsabilité et la transparence au sein de l'organisation. Au PAM, nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr et respectueux à tous nos employés et à détecter et décourager la fraude, le gaspillage et les abus.

- Le PAM a adopté une approche de tolérance zéro pour combattre :
 - La fraude, la corruption et les pratiques collusoires qui sont contraires à ses valeurs fondamentales;
 - le harcèlement sexuel, le harcèlement, l'abus de pouvoir et la discrimination sur le lieu de travail ; et
 - l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre des efforts continus de toutes les missions humanitaires, de développement et de maintien de la paix des Nations unies et des organisations non gouvernementales.

- Un système de dénonciation efficace complète les autres efforts déployés par le PAM pour favoriser une culture de l'intégrité et de la prise de décision éthique. EthicsPoint offre un moyen supplémentaire de signaler en toute confiance les problèmes liés aux fautes commises au sein du PAM.

- Votre plainte sera évaluée par le Bureau des Inspections et des Enquêtes (OIGI). L'équipe d'évaluation initiale de l'OIGI décidera de la marche à suivre recommandée pour traiter au mieux votre plainte. Il peut s'agir de l'ouverture d'une enquête formelle ou de la transmission de la question au service ou à la (aux) personne(s) la (les) plus apte(s) à résoudre le problème. Dans les deux cas, vous serez informé de la décision de l'équipe d'évaluation initiale sur la manière dont votre plainte sera traitée et l'OIGI vous consultera avant de prendre des mesures.

Rapports – Général

Puis-je porter plainte en ligne ou par téléphone ?

Oui, EthicsPoint vous permet de déposer un rapport confidentiel et anonyme par téléphone ou par Internet. Toutes les langues de l'ONU sont disponibles et les opérateurs téléphoniques prennent les appels dans plusieurs langues.

- En ligne: <http://www.wfphonenumber.ethicspoint.com>

Par téléphone: Les numéros de téléphone sont gratuits et apparaissent sur le site web NAVEX lorsque vous sélectionnez le pays à partir duquel vous faites votre déclaration. Veuillez noter que ce pays est celui dans lequel vous vous trouvez lorsque vous faites votre déclaration, et non celui où l'incident a eu lieu.

Vous pouvez également contacter directement l'OIGI en utilisant l'une des options ci-dessous :

- En personne dans les bureaux de l'OIGI à Rome ou à Nairobi
- FoodSat: 1301.3663
- Par téléphone: +39 066513 3663
- Par courriel: investigationline@wfp.org

Puis-je porter plainte à l'aide d'une application téléphonique ?

L'application mobile d'EthicsPoint est actuellement en cours de développement. Cette option devrait être disponible sous peu.

Quels types de situations dois-je signaler ?

Le système EthicsPoint est conçu pour permettre aux employés de signaler les fautes professionnelles impliquant le personnel du PAM, les fournisseurs, les partenaires coopérants et les autres parties contractantes, y compris, mais sans s'y limiter, les allégations de fraude et de corruption, d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus d'autorité et de discrimination. D'autres fautes, telles que les conflits d'intérêts non déclarés, l'utilisation abusive des actifs du PAM et les violations des normes de conduite, peuvent également être signalées ici.

Si je constate une violation, ne devrais-je pas la signaler à mon supérieur, à la sécurité ou aux ressources humaines et les laisser s'en occuper ?

Lorsque vous observez un comportement qui, selon vous, constitue une faute, nous attendons de vous que vous le signaliez. Dans l'idéal, vous devriez faire part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique ou à un autre membre de l'équipe de direction du PAM. Nous reconnaissons toutefois qu'il peut y avoir des circonstances dans lesquelles vous ne vous sentez pas à l'aise pour signaler le problème de cette manière. Pour ces situations, nous avons établi un partenariat avec EthicsPoint.

Pourquoi devrais-je signaler ce que je sais ? Qu'est-ce que cela m'apporte ?

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement positif et ce droit s'accompagne de la responsabilité d'agir de manière éthique et d'informer les bonnes personnes si quelqu'un n'agit pas de manière appropriée.

En travaillant ensemble, nous pouvons maintenir un environnement respectueux et productif.

Tous les membres du personnel du PAM ont le devoir de signaler les cas présumés de fraude, de corruption ou d'autres irrégularités. Cette obligation implique que le personnel qui signale une faute de bonne foi et/ou coopère à des enquêtes dûment autorisées a droit à une protection contre les représailles. Les représailles à l'encontre de personnes qui ont signalé ou fourni des informations sur des irrégularités violent l'obligation fondamentale de tous les employés de maintenir les normes les plus élevées d'efficacité, de compétence et d'intégrité, d'exercer leurs fonctions et de réglementer leur conduite, en agissant toujours au mieux des intérêts du programme.

Si vous pensez faire l'objet de représailles pour avoir signalé une faute, vous devez le signaler au bureau d'éthique. Si un rapport de représailles est reçu par l'intermédiaire du système de points d'éthique, il sera transmis au bureau d'éthique. Il en discutera avec vous et pourra recommander à l'OIGI d'ouvrir une enquête. Le bureau d'éthique peut également aider l'organisation à déterminer la meilleure façon de vous protéger contre les représailles.

La direction veut-elle que je rapporte ?

En fait, nous avons besoin que vous fassiez un rapport. Vous savez ce qui se passe au sein du PAM, les bons comme les mauvais côtés. Il se peut que vous ayez une première connaissance d'une activité qui pourrait être préoccupante. Vos rapports peuvent minimiser l'impact négatif potentiel sur le PAM, notre personnel et nos bénéficiaires.

Où vont ces plaintes et qui y a accès ?

Les rapports sont saisis directement dans le serveur d'EthicsPoint afin d'éviter toute faille de sécurité potentielle. EthicsPoint ne met ces rapports à la disposition que de certaines personnes du Bureau des inspections et des enquêtes qui sont chargées d'évaluer le rapport, en fonction du type de violation et du lieu de l'incident. Chacun de ces destinataires a été formé à la confidentialité de ces rapports.

Sécurité et Confidentialité des rapports

Je comprends que tout rapport que je soumetts à partir d'un ordinateur du PAM génère un journal de serveur indiquant tous les sites web auxquels mon ordinateur se connecte. Ce journal ne m'identifiera-t-il pas comme l'auteur du rapport ?

EthicsPoint ne génère ni ne conserve aucun journal de connexion interne avec des adresses IP, de sorte qu'aucune information reliant votre PC à EthicsPoint n'est disponible. En fait, EthicsPoint s'est engagé contractuellement à ne pas rechercher l'identité d'un dénonciateur qui n'a pas été divulguée volontairement.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire un rapport sur votre PC de travail, vous avez la possibilité d'utiliser un PC en dehors de notre environnement de travail (par exemple dans un cybercafé, chez un ami, etc.) par l'intermédiaire du site Web sécurisé d'EthicsPoint. De nombreuses personnes choisissent cette option, car les données d'EthicsPoint montrent que moins de 12 % des rapports sont générés pendant les heures de travail.

Puis-je déposer une plainte depuis mon domicile tout en gardant l'anonymat ?

Tout rapport que vous faites reste sécurisé et, si vous le souhaitez, anonyme. Un portail Internet n'identifie jamais un visiteur par son nom d'écran et le système d'EthicsPoint supprime les adresses Internet, de sorte que l'anonymat est totalement préservé. En outre, EthicsPoint s'engage contractuellement à ne pas rechercher l'identité du dénonciateur.

Je souhaite faire un rapport anonyme et je crains que les informations que je fournirai à EthicsPoint ne révèlent mon identité. Comment pouvez-vous m'assurer que cela ne se produira pas ?

Le système EthicsPoint est conçu pour protéger votre anonymat. Toutefois, si vous souhaitez rester anonyme, vous devez, en tant que dénonciateur, veiller à ce que le corps du rapport ne révèle pas accidentellement votre identité. Par exemple, "Depuis mon bureau à côté de Jan Smith..." ou "Au cours de mes 33 années...". Veuillez noter que :

- Tout rapport anonyme doit contenir suffisamment d'informations pour permettre à l'OIGI d'obtenir une corroboration indépendante des faits et d'évaluer la gravité de l'allégation. S'il n'existe aucun moyen de corroborer de manière indépendante les informations fournies par la source anonyme, l'OIGI ne sera pas en mesure d'enquêter sur l'allégation et pourrait être contraint de clore le dossier.
- Les personnes qui font des rapports anonymes sont fortement encouragées à vérifier régulièrement sur EthicsPoint les communications de l'OIGI demandant des clarifications ou des détails supplémentaires. Comme nous ne savons pas qui vous êtes, vous avez l'obligation de vérifier votre dossier pour répondre à nos questions. Nous ne pouvons pas faire avancer une plainte anonyme sans votre aide.
- Nous vous encourageons à déposer une plainte dès que possible après un incident et à vous identifier, car cela peut contribuer de manière significative à la capacité du PAM à remédier à la conduite abusive présumée. L'OIGI peut prendre des mesures pour protéger l'identité d'un dénonciateur même si l'identité de cette personne est connue de l'OIGI.
- Si vous préférez garder l'anonymat, sachez que dans certaines circonstances, l'OIGI pourrait ne pas être en mesure de prendre les mesures qui s'imposent.

Le numéro d'appel gratuit est-il également confidentiel et anonyme ?

Oui. Il vous sera demandé de fournir les mêmes informations que celles que vous donneriez dans un rapport en ligne et un agent saisira vos réponses sur le site web d'EthicsPoint. Si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez le faire savoir au professionnel qui prendra votre appel. Les mêmes mesures de sécurité et de confidentialité s'appliquent à ces rapports que pour les rapports effectués via Internet.

Que faire si je souhaite être identifié avec mon rapport ?

Le rapport comporte une section où vous pouvez vous identifier. Dans certains cas, il sera nécessaire de s'identifier pour qu'une enquête puisse être menée. La plupart des personnes qui déposent un rapport s'identifient. Bien que cela ne soit pas obligatoire, le fait de s'identifier peut contribuer à lancer ou à faire avancer l'enquête.

Conseils pratiques

Je connais des personnes impliquées dans des comportements abusifs ou contraires à l'éthique, mais cela ne me concerne pas. Pourquoi devrais-je prendre la peine de le signaler ?

- Le PAM s'efforce de promouvoir un comportement éthique dans un environnement exempt de tout comportement abusif. Tout comportement abusif ou contraire à l'éthique, à quelque niveau que ce soit, nuit en fin de compte au PAM, à ses bénéficiaires et à tous ses employés, y compris vous-même. Il est également du devoir de tous les membres du personnel du PAM de signaler toute suspicion de fraude, de corruption ou d'autres actes répréhensibles, y compris les violations des politiques du PAM.

Je ne sais pas si ce que j'ai observé ou entendu constitue une violation de la politique du PAM ou implique un comportement abusif ou contraire à l'éthique, mais cela ne me semble pas correct. Que dois-je faire ?

Soumettre un rapport. EthicsPoint peut vous aider à préparer et à classer votre rapport afin qu'il soit bien compris. Nous préférons que vous signaliez une situation qui s'avère inoffensive plutôt que de laisser passer un comportement potentiellement abusif ou contraire à l'éthique parce que vous n'étiez pas sûr de vous.

Que se passe-t-il si mon supérieur ou d'autres responsables sont impliqués dans une infraction ? Ne vont-ils pas recevoir le rapport et lancer une opération pour le couvrir ?

Le système EthicsPoint et la distribution des rapports sont conçus de manière à ce que les parties concernées ne soient pas informées des rapports dans lesquels elles sont nommées et qu'elles n'y aient pas accès. Si une enquête est ouverte, le processus d'enquête est conçu pour recueillir autant d'informations que possible sur l'allégation avant de contacter la partie concernée. Cela permet de préserver les preuves et d'éviter les dissimulations.

Que se passe-t-il si je me souviens d'un élément important concernant l'incident après avoir déposé mon rapport ? Que se passe-t-il si l'OIGI a d'autres questions à me poser au sujet de mon rapport ?

Lorsque vous déposez un rapport sur le site Web d'EthicsPoint ou par l'intermédiaire du centre d'appel d'EthicsPoint, vous recevez un nom d'utilisateur unique et êtes invité à choisir un mot de passe. Vous pouvez revenir au système EthicsPoint par Internet ou par téléphone et accéder au rapport original pour ajouter des détails ou répondre aux questions posées par un représentant de l'OIGI et ajouter des informations supplémentaires pour aider à résoudre les problèmes en suspens. Nous vous encourageons vivement à revenir sur le site dans les délais impartis pour répondre aux questions de l'OIGI. Vous et l'OIGI aurez ainsi entamé un dialogue qui permettra non seulement d'identifier les situations, mais aussi de les résoudre, quelle que soit leur complexité. Veuillez noter que si vous choisissez de faire un signalement anonyme, l'OIGI n'aura aucun moyen de vous contacter en dehors de la plateforme EthicsPoint.

Ces rapports de suivi sont-ils aussi sûrs que les premiers ?

Toute la correspondance d'EthicsPoint est tenue dans la même stricte confidentialité que le rapport initial.

Puis-je déposer une plainte même si je n'ai pas accès à Internet ?

Vous pouvez déposer un rapport EthicsPoint à partir de n'importe quel ordinateur disposant d'un accès à Internet. Vous pouvez le faire depuis votre domicile et, bientôt, depuis votre téléphone portable grâce à une application mobile. De nombreux lieux publics, y compris les bibliothèques publiques, disposent d'ordinateurs avec accès à Internet. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour en utiliser un, vous pouvez appeler le numéro gratuit d'EthicsPoint, disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Vous pouvez également contacter l'OIGI directement par courrier électronique à l'adresse investigationline@wfp.org. Toutefois, si vous choisissez de faire un rapport anonyme, nous vous suggérons d'utiliser la plateforme EthicsPoint.

Si ma plainte concerne mon évaluation ou ma notation, dois-je la signaler par l'intermédiaire du système EthicsPoint ?

Les désaccords concernant un commentaire ou une note dans l'évaluation des performances du PAM doivent d'abord être communiqués par l'intermédiaire des ressources humaines. Votre représentant des ressources humaines est le mieux placé pour vous conseiller sur la manière de traiter ces questions.

Quelles informations dois-je signaler ? Suis-je tenu de rassembler des preuves avant de faire mon rapport ?

Le travail de l'OIGI consiste à déterminer les faits et à tirer des conclusions sur la base des informations recueillies au cours d'une enquête. Toutefois, si vous disposez d'informations ou de preuves à l'appui de votre plainte (par exemple, des SMS, des courriels, des messages WhatsApp ou d'autres documents), il peut s'avérer utile de les inclure dans votre rapport. Assurez-vous simplement que vous n'enfreignez aucune règle ou politique en obtenant ces informations. Toutes les informations reçues par l'équipe d'évaluation initiale de l'OIGI l'aident à déterminer la meilleure façon de traiter votre dossier.

Plus d'informations sur le Bureau des inspections et des enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général du PAM sont disponibles sur les liens suivants :

- Employés du PAM: <https://newgo.wfp.org/about/office-of-inspections-and-investigations>
- Parties externes: <https://www.wfp.org/oversight>